



**LYCEE FRANCO BOLIVIEN**  
*Alcide d'Orbigny*

**APPEL À CANDIDATURE POUR UN POSTE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT EN CONTRAT LOCAL DE PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES**

**Enseignement au secondaire :**

- Un poste **de professeur de mathématiques** est susceptible d'être vacant au **01/02/2018** pour un service hebdomadaire de 18 h.

**Conditions et Précisions :**

- Année scolaire « hémisphère Sud » : de début février à la mi-décembre.
- Candidature ouverte aux enseignants **titulaires et non titulaires de l'Éducation Nationale française.**
- **Maîtrise de la langue française indispensable** (niveau de référence minimum DELF C1)
- Contrat de droit privé local.
- Rémunération et contrat type: se renseigner auprès de la Directrice Adjointe [directrice.adjointe@francobolivien.edu.bo](mailto:directrice.adjointe@francobolivien.edu.bo).

**Les candidats devront faire parvenir leur dossier avant le vendredi 24 novembre 2017 à :**

**Mme Le Proviseur du Lycée Franco-Bolivien Alcide d'Orbigny**  
**Avenida de Francia – Calle 10 s/n Achumani**  
**LA PAZ – BOLIVIA**  
**Tél : (591) 2 279 33 70**  
**Fax : (591) 2 279 74 08**  
**Courriel : [dir@francobolivien.edu.bo](mailto:dir@francobolivien.edu.bo)**  
**Site Internet : [www.francobolivien.edu.bo](http://www.francobolivien.edu.bo)**

**La commission de sélection (C.C.P.I) se réunira début décembre**

**Les dossiers de candidatures comprendront obligatoirement :**

- La référence du poste demandé.
- Une lettre de motivation manuscrite en français.
- Un CV détaillé en français faisant part de l'expérience du candidat avec photo d'identité.
- La situation administrative précise du candidat.
- Les derniers rapports d'inspection et avis de notation si disponibles.
- Une copie des diplômes universitaires.

**AVANTAGES FINANCIERS :**

- L'enseignant recruté local est payé sur la base **de 14 mois.**
- Le VISA d'objet déterminé est à la charge du lycée pour les personnes recrutées hors du pays.
- Un billet d'avion aller simple correspondant à un Paris –La Paz (maximum 1400\$) est à la charge du lycée, pour les personnes recrutées hors du pays.
  - Réduction des frais de scolarité de 60% pour le premier enfant, 70% pour le deuxième et 83% pour le troisième et suivants (les droits de première inscription sont dûs entièrement).